

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Directional Wave Buoys	
Solicitation No. - N° de l'invitation K3D33-131191/A	Date 2014-01-02
Client Reference No. - N° de référence du client K3D33-131191	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-015-6479	
File No. - N° de dossier TOR-3-36152 (015)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-02-12	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Abela, Aaron	Buyer Id - Id de l'acheteur tor015
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2061 ()	FAX No. - N° de FAX (905) 615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 4905 Dufferin St Downsview Ontario M3H5T4 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Durée du contrat
5. Responsables
7. Paiement
8. Instructions relatives à la facturation
9. Attestations
10. Lois applicables
11. Ordre de priorité des documents
12. Assurances
13. Clause du Guide des CCUA

Liste des annexes

- Annexe " A " Besoin
Annexe " B " Base de paiement
Annexe " C " Formulaires d'attestation
Annexe " D " Critères d'évaluation

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations : comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes englobent le Besoin, la Base de paiement et toutes les annexes.

2. Sommaire

Le Service météorologique du Canada d'Environnement Canada, situé à Downsview, en Ontario doit acquérir, faire fabriquer et se faire livrer des bouées directionnelles. Ces bouées visent à soutenir les besoins opérationnels du SMS liés à l'observation maritime, notamment l'amélioration de la sécurité publique et la prise de décision éclairée par la diffusion d'avertissements météorologiques; les prévisions des conditions météorologiques, de l'état des glaces et du régime des vagues; le soutien aux services gouvernementaux essentiels pour lesquels les conditions météorologiques revêtent une importance cruciale; la surveillance des conditions atmosphériques; et la prévision de l'état du climat; la surveillance des niveaux d'eau; et les recherches scientifiques dans le but d'améliorer les services et de donner des conseils stratégiques. Les bouées sont également utilisées dans le cadre de projets spéciaux ou d'initiatives de recherche lorsqu'il est nécessaire d'avoir recours à l'observation in situ des vagues.

La quantité ferme nécessaire est d'une (1) bouée directionnelle, qui doit être livrée au plus tard le 31 mars 2014. Le présent besoin est assortie d'une option d'achat pouvant aller jusqu'à neuf (9) bouées directionnelles supplémentaires en tout temps, de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2017.

On entend attribuer un contrat à la suite de la présente demande d'offres à commandes.

Les soumissionnaires doivent présenter une liste de noms et d'autres renseignements connexes, selon le besoin, en vertu de la section 01 des Instructions générales de 2003.

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des

réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces

exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à l'annexe " B ". Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères de l'évaluation technique et les critères de l'évaluation financière.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Se reporter à l'Annexe " D ", Critères d'évaluation

1.1.2 Critères techniques cotés

Se reporter à l'Annexe " D ", Critères d'évaluation

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères financiers obligatoires

(a) Les soumissionnaires doivent remplir et présenter avec leur soumission l'annexe " B ", Base de paiement, en dollars canadiens, excluant les taxes applicables et incluant les droit de douane et taxes d'accises canadiens, destination FAB.

1.2.2 Le prix utilisé dans l'évaluation sera le prix total évalué, qui est calculé comme suit :

(a) Le prix total évalué est la somme des prix calculés obtenus en multipliant la quantité requise par les prix unitaires fermes proposés ou le prix annuel ferme proposé.

Solicitation No. - N° de l'invitation

K3D33-131191/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-3-36152

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3D33-131191

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.2.3 Guide des CCUA, clause A0220T (2013-04-25), Évaluation du prix

2. Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et

L'échelle de cotation compte 15 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (a) ou b) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60% sera accordée au mérite technique et une proportion de 40% (inscrire le pourcentage pour le prix) sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit: le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60%
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40%
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

[Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Bid Evaluated Price		55,000	50,000	45,000
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$	$92/135 \times 60 = 40.89$
	Note	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$

	pour le prix		
Note combinée	83.84	75.56	80.89
Évaluation globale	1er	3	2

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable, ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des " soumissionnaires à admissibilité limitée "

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des " soumissionnaires à admissibilité limitée " du PCF au moment de l'attribution du contrat.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux

exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Attestation des prix

C0001T (2007-05-25) Attestation des prix - fournisseurs étrangers

2.2 Attestation du FOM

2.2.1 Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de matériel (FOM) pour tous les éléments de matériel proposés dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat du FOM attestant son autorisation de fournir et de maintenir le matériel du FOM, qui doit être signé par le FOM (non pas le soumissionnaire). Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le FOM du matériel qu'il propose de fournir au Canada si le certificat du FOM n'a pas été fourni au Canada. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de certificat du FOM contenu dans la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FOM, l'utilisation de ce formulaire pour les fournir n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires et des FOM qui utilisent un autre formulaire, il appartient entièrement au Canada, à sa seule discrétion, de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis.

2.2.2 Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs FOM, un certificat du FOM distinct est exigé pour chaque fabricant FOM.

2.2.3 Aux fins de la présente demande de soumissions, FOM désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel, sur tous les documents connexes et sur les rapports obligatoires d'attestation.

2.3 Attestation de l'éditeur de logiciel et autorisation de l'éditeur de logiciel

2.3.1 Si le soumissionnaire est l'éditeur de tout élément des logiciels privés proposés, le Canada exige que le soumissionnaire confirme, par écrit, qu'il est l'éditeur de logiciel. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel joint à la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel, l'utilisation de ce formulaire pour les fournir n'est pas obligatoire. Pour les soumissionnaires qui utilisent un autre formulaire, il appartient entièrement au Canada, à sa seule discrétion, de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis.

2.3.2 Tout soumissionnaire qui n'est pas l'éditeur de tous les produits ou composants logiciels proposés dans le cadre de sa soumission doit présenter une preuve de l'autorisation de l'éditeur de logiciel, qui doit être signée par ce dernier (pas le soumissionnaire). Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas l'éditeur de tous les logiciels privés proposés au Canada, à moins qu'une preuve de l'autorisation de ce dernier n'ait été fournie au Canada. Si les logiciels privés proposés par le soumissionnaire proviennent de plusieurs éditeurs de logiciel, une autorisation est exigée de chaque éditeur de logiciel. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel joint à la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel, l'utilisation de ce formulaire pour les fournir n'est pas obligatoire. Pour les soumissionnaires et les éditeurs de logiciel qui utilisent un autre formulaire, il appartient entièrement au Canada, à sa seule discrétion, de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis.

2.3.3 Dans le cadre de la présente demande de soumissions, " éditeur de logiciel " désigne le propriétaire de tout logiciel compris dans la soumission qui a le droit d'octroyer une licence (et d'autoriser d'autres personnes à octroyer une licence ou une sous-licence) pour ses produits logiciels.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles indiqués à l'annexe " A ", " Besoin ".

1.1 Biens et(ou) services facultatifs

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à Annexe B du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option en tout temps avant l'expiration du contrat en envoyant un avis par écrit à l'entrepreneur.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2030 (2013-01-28), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2010-08-16) Conditions générales supplémentaires - s'appliquent au contrat et en font partie intégrante, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4003 (2010-08-16) Conditions générales supplémentaires- Logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2017.

4.2 Date de livraison

La livraison de l'unité ferme doit être effectuée au plus tard le 31 mars 2014.

La livraison des quantités optionnelles doit être effectuée dans les ___ (à insérer à l'attribution du contrat)___ semaines à partir de la date à laquelle les options sont exercées.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Aaron Abela
 Titre : Spécialiste en approvisionnements
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Direction générale des approvisionnements
 Direction : Région de l'Ontario
 Adresse : 33 City Centre Drive, Suite 480C
 Mississauga, Ontario. Canada.
 L5B 2N5
 Téléphone : 905-615-2061
 Télécopieur : 905-615-2060
 Courriel: aaron.abela@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

(à déterminer à l'attribution du contrat)

Nom : _____
 Titre : _____
 Organisation : _____
 Adresse : _____

Téléphone : ___ - ___ - _____
 Télécopieur : ___ - ___ - _____
 Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

(à déterminer à l'attribution du contrat)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - Prix fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix fermes l'annexe " B "), selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus. Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-06), Limite de prix

6.3 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.4 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-02), Paiements multiples

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

- (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2013-01-28) Achat, location et maintenance de matériel;
- c) les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16) Conditions générales supplémentaires- Logiciels sous licence;
- d) les conditions générales - 2030 (2013-06-27) Conditions générales - besoins plus complexes de biens;
- e) l'Annexe " A ", Besoin;
- f) l'Annexe " B ", Base de paiement;
- g) la soumission de l'entrepreneur datée du _____,

11. Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

12. Clause du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

ANNEXE " A "**BESOIN****1. Portée**

Le Service météorologique du Canada (SMC) d'Environnement Canada (EC) doit acquérir des bouées directionnelles qui seront déployées dans des océans et des lacs.

Le groupe des réseaux marins nationaux (National Marine Networks) fait partie du MSC d'EC et régit un réseau de bouées météorologiques opérationnelles, ainsi que des stations météorologiques automatisées embarquées pour le gouvernement du Canada. Ce réseau est composé d'environ 50 bouées météorologiques fixes placées stratégiquement sur les côtes Est et Ouest canadiennes, certaines se trouvant jusqu'à plus de 700 km en mer. En plus de ces bouées fixes, des bouées exploitées en saison de navigation sont placées dans des eaux intérieures, comme les Grands Lacs. Les stations météorologiques automatiques embarquées (SMAE) sont actuellement installées à bord de 55 navires, et nous prévoyons agrandir ce réseau jusqu'à 75 navires. Environ la moitié du système SMAE est installé sur des navires de la Garde côtière canadienne, dont des brise-glaces qui traversent l'eau arctique.

Image 1 - Carte du réseau actuel de bouées fixes du MSC.

2.0 Exigences générales**2.1 Documents**

L'entrepreneur doit fournir au moment de la livraison des documents en anglais qui comprennent les schémas de circuits nécessaires, les détails des essais d'étalonnage et les limites acceptables. Le logiciel utilisateur doit décrire les algorithmes sous-jacents utilisés dans le traitement des signaux, des données et des produits. Les formats de données de sortie doivent être appuyés par des documents en ce qui a trait au décodage pour un traitement extérieur.

2.2. Livraison et acceptation sur le site

L'Autorité technique d'EC ou son représentant doit inspecter les produits livrables avant de les accepter, sur le site de l'entrepreneur ou à l'adresse de livraison d'EC, où les produits feront l'objet d'un essai d'acceptation complet mené par l'entrepreneur et surveillé par l'équipe d'EC. Il doit également faire une démonstration de la transportabilité et des procédures d'installation. L'acceptation des systèmes ne sera faite qu'une fois les spécifications respectées. La période de garantie doit commencer une fois l'acceptation finale donnée par EC.

2.3 Livraison effectuée aux termes du contrat

Tous les produits livrables doivent être conformes aux meilleures normes commerciales. L'entrepreneur doit fournir les bouées directionnelles selon les exigences du contrat à l'adresse ci-dessous :

Environnement Canada

Réseaux météorologiques et de météorologie
4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario), Canada
M3H 5T4
À l'attention de : Gerie Lynn Lavigne

Spécifications techniques

Produit livrable : La bouée directionnelle doit respecter ou excéder chaque des spécifications suivantes :

1. Résolution et exactitude

1.1 Tangage

- 1.1.1 Portée : ± 20 m
- 1.1.2 Résolution : 0,01 m
- 1.1.3 Exactitude : 2 % ou mieux
- 1.1.4 Période : De 1,6 à 30 s

1.2 Direction

- 1.2.1 Portée : De 0° à 360°
- 1.2.2 Résolution : 1,4? (1 degré binaire)
- 1.2.3 Exactitude : 3°
- 1.2.4 Période : De 1,6 à 30 s (flottante)

1.3 Température de l'eau

- 1.3.1 Portée : De -5 à +46 °C
- 1.3.2 Résolution : 0,1°C
- 1.3.3 Exactitude : Moins de 0,5 °C

2. Capteur et traitement

2.1 Type

2.1.1 Capteur de vague embarqué composé d'un capteur de mouvement 3D à semi-conducteur et d'une unité de traitement de données avec 6 degrés de liberté. Le capteur de mouvement doit fournir la mesure de la hauteur de vagues (tangage et inclinaison) et la direction de celles-ci

2.2 Échantillonnage

2.2.1 De 8 à 16 canaux, 14 bits, à une portée de 3,8 à 4 Hz

2.3 Traitement

2.3.1 Système de microprocesseur 32 bits

3. Fonctions standard

3.1 Enregistreur de données intégré

3.1.1 Module flash compact : Capacité minimale de 512 Mo

3.2 Feux de détresse à DEL

3.2.1 Feux de détresse à DEL conforme à l'association internationale de signalisation maritime (AISM), jaune et code de clignotement standard de bouée SADO (5 clignotements par 20 s)

3.3 Position GPS

3.3.1 12 canaux, repérage chaque 30 min et précision inférieure à 10 m

3.4 Communication satellite

3.4.1 Systèmes satellites commerciaux, comme Iridium ou INMARSAT

3.5 Mobile (communications sans fil)

3.5.1 Communications mobiles GSM ou AMRC (convient à l'exploitation de bouées en Amérique du Nord)

3.6 Réflecteurs radar

3.6.1 Bouée équipée de réflecteurs radar pour augmenter sa visibilité

4. Fonctions générales**4.1 Matériau de la coque**

4.1.1 Acier inoxydable de qualité marine (SS316, AISI316, Cunifer10, etc.)

4.2 Poids de la coque

4.2.1 Entre 200 et 225 kg

4.3 Peinture de la coque

4.3.1 Processus d'application par poudrage de qualité marine et de couleur jaune

4.4 Diamètre de la coque

4.4.1 De 0,8 à 1 m (excluant la défense si comprise)

4.5 Batteries

4.5.1 Bouée doit être exploitée de façon autonome pendant au moins 18 mois avec un système de batteries embarquées

4.6 Plage de température

4.6.1 Opérationnelle : de -5 à +35 °C

Rangement : de -5 à +40 °C

4.7 Exploitation de la bouée

4.7.1 Autonomie d'au moins 18 mois

ANNEXE " B "**BASE DE PAIEMENT**

Les prix fermes sont tout compris en dollars canadiens, la taxe sur les produits et services ou, selon le cas, la taxe de vente harmonisée est exclue. Les frais d'emballage et de transport, destination FAB, ainsi que les droits de douane et les taxes d'accise canadiens sont inclus.

1.0 BESOIN FERME

Article	Description	Quantité	Prix unitaire ferme
1	<p>Pour la fourniture d'une bouée directionnelle, conformément aux spécifications indiquées à l'annexe " A ", Besoin, et de tout autre article ou services requis pour compléter la bouée, comme il est indiqué à l'annexe " A ".</p> <p>Le soumissionnaire doit préciser la marque et le modèle offerts.</p> <p>Fabricant: _____</p> <p>Marque et modèle: _____</p>	Une unité complète	\$

2.0 BIENS ET SERVICES OPTIONNELS - de la date de l'attribution du contrat au 31 mars 2017.

Le Canada peut acheter une partie ou la totalité des biens et des services optionnels en tout temps durant la période du contrat. Les quantités optionnelles peuvent être commandées en diverses quantités, de temps à autres, en partie ou en totalité.

Le Canada se réserve le droit de devancer ou de repousser l'achat des quantités optionnelles.

Option d'achat de bouées directionnelles supplémentaires**2.1 Année d'option 1 ? du 1er avril 2014 au 31 mars 2015**

Article	Description	Quantité optionnelles	Prix unitaire ferme
1	<p>Pour la fourniture d'une bouée directionnelle, conformément aux spécifications indiquées à l'annexe " A ", Besoin, et de tout autre article ou services requis pour compléter la bouée, comme il est indiqué à l'annexe " A ".</p> <p>Le soumissionnaire doit préciser la marque et le modèle offerts.</p>	Jusqu'à trois unités complètes	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

K3D33-131191/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K3D33-131191

TOR-3-36152

	Fabricant: _____		
	Marque et modèle: _____		

2.2 Option d'achat d'un prolongement d'une année de la garantie - pour chaque bouée directionnelle achetée.

Article	Description	Quantité optionnelles	Prix annuel
1	Prolongement d'une année de la garantie	Jusqu'à quatre prolongements d'une année de la garantie.	_____ \$ pour chaque contrat de prolongement d'une année de la garantie.

2.3 Option d'achat d'un bloc-piles de rechange - pour chaque bouée directionnelle achetée.

Article	Description	Quantité optionnelles	Prix unitaire ferme
1	Un bloc-piles de rechange	Jusqu'à quatre blocs-piles de remplacement.	_____ \$ pour chaque bloc-piles de remplacement.

3.0 Année d'option 2 - du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Article	Description	Quantité optionnelles	Prix unitaire ferme
1	<p>Pour la fourniture d'une bouée directionnelle, conformément aux spécifications indiquées à l'annexe " A ", Besoin, et de tout autre article ou services requis pour compléter la bouée, comme il est indiqué à l'annexe " A ".</p> <p>Le soumissionnaire doit préciser la marque et le modèle offerts.</p> <p>Fabricant: _____</p> <p>Marque et modèle: _____</p>	Jusqu'à trois unités complètes	\$

3.1 Option d'achat d'un prolongement d'une année de la garantie - pour chaque bouée directionnelle achetée.

Article	Description	Quantité optionnelles	Prix annuel
1	Prolongement d'une année de la garantie	Jusqu'à trois prolongements d'une année de la garantie.	\$ pour chaque contrat de prolongement d'une année de la garantie.

3.2 Option d'achat d'un bloc-piles de rechange - pour chaque bouée directionnelle achetée.

Article	Description	Quantité optionnelles	Prix unitaire ferme
1	Un bloc-piles de rechange	Jusqu'à trois blocs-piles de remplacement.	\$ pour chaque bloc-piles de remplacement.

4.0 Année d'option 3 - du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Article	Description	Quantité optionnelles	Prix unitaire ferme
1	<p>Pour la fourniture d'une bouée directionnelle, conformément aux spécifications indiquées à l'annexe " A ", Besoin, et de tout autre article ou services requis pour compléter la bouée, comme il est indiqué à l'annexe " A ".</p> <p>Le soumissionnaire doit préciser la marque et le modèle offerts.</p> <p>Fabricant: _____</p> <p>Marque et modèle: _____</p>	Jusqu'à trois unités complètes	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

K3D33-131191/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3D33-131191

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-3-36152

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4.1 Option d'achat d'un prolongement d'une année de la garantie - pour chaque bouée directionnelle achetée.

Article	Description	Quantité optionnelles	Prix annuel
1	Garantie prolongée d'une année	Jusqu'à trois prolongements d'une année de la garantie.	\$ pour chaque contrat de prolongement d'une année de la garantie.

4.2 Option d'achat d'un bloc-piles de rechange - pour chaque bouée directionnelle achetée.

Article	Description	Quantité optionnelles	Prix unitaire ferme
1	Un bloc-piles de rechange	Jusqu'à trois blocs-piles de remplacement.	\$ pour chaque bloc-piles de remplacement.

Solicitation No. - N° de l'invitation

K3D33-131191/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3D33-131191

File No. - N° du dossier

TOR-3-36152

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE " C "

CERTIFICATION FORMS

Formulaire 1

Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)

Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous.

Nom du constructeur FOM _____

Signature du signataire autorisé du FOM _____

Nom en caractères d'imprimerie
du signataire autorisé du FOM _____

Adresse du signataire autorisé du FOM _____

No de téléphone du signataire autorisé du FOM _____

No de télécopieur du signataire autorisé du FOM _____

Date de signature _____

Numéro de la demande de soumissions _____

Nom du soumissionnaire _____

Formulaire 2

Formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel

(à utiliser lorsque le soumissionnaire est l'éditeur de logiciel)

Le soumissionnaire atteste qu'il est l'éditeur des logiciels et des composants de logiciel suivants et qu'il a tous les droits requis pour fournir les licences de ces logiciels (et de tous les sous-composants non exclusifs intégrés aux logiciels), libres de redevances pour le Canada :

[les soumissionnaires devraient ajouter ou retirer des lignes au besoin]

Solicitation No. - N° de l'invitation

K3D33-131191/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-3-36152

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3D33-131191

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Formulaire 3

Formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel

(à utiliser lorsque le soumissionnaire n'est pas l'éditeur de logiciel)

Ce formulaire vise à confirmer que l'éditeur de logiciel nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir des licences de son logiciel dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous.

Cette autorisation s'applique aux logiciels suivants :

[les soumissionnaires devraient ajouter ou retirer des lignes au besoin]

Nom de l'éditeur de logiciel (EL) _____

Signature du signataire autorisé de l'EL _____

Nom en caractères d'imprimerie
du signataire autorisé de l'EL _____

Titre en caractères d'imprimerie
du signataire autorisé de l'EL _____

Adresse du signataire autorisé de l'EL _____

No de téléphone du signataire autorisé de l'EL _____

No de télécopieur du signataire autorisé de l'EL _____

Date de signature _____

Numéro de la demande de soumissions _____

Nom du soumissionnaire _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

K3D33-131191/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-3-36152

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K3D33-131191

ANNEXE " D "

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Consulter le document ci-joint.

ANNEXE « D »

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Spécifications techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent démontrer la conformité à tous les critères obligatoires ci-dessous et en fournir la preuve avec leur soumission. Il n'est pas acceptable de seulement déclarer qu'un critère technique obligatoire est respecté. Toute soumission qui ne démontre pas le respect des critères obligatoires sera jugée non recevable.

Produit livrable : La bouée directionnelle proposée doit respecter ou excéder chacune des spécifications suivantes :

	Identifiez la section et le numéro de page de la soumission démontrant la conformité
Tangage	1.1 Portée : ±20 m
	1.2 Résolution : 0,01 m
	1.3 Exactitude : 2 % ou mieux
1.4 Période : De 1,6 à 30 s	
Direction	1.5 Portée : De 0° à 360°
	1.6 Résolution : 1,4° (1 degré binaire)
	1.7 Exactitude : 3°
1.8 Période : De 1,6 à 30 s (flottante)	
Température de l'eau	1.9 Portée : De -5 à +46 °C
	1.10 Résolution : 0,1°C
	1.11 Exactitude : Moins de 0,5 °C

<p align="center">2. Capteur et traitement</p>	<p align="center">Type</p>	<p>2.1 Capteur de vague embarqué composé d'un capteur de mouvement 3D à semi-conducteur et d'une unité de traitement de données AVC 6 degrés de liberté. Le capteur de mouvement doit fournir la mesure de la hauteur de vagues (tangage et inclinaison) et la direction de celles-ci</p>	
	<p align="center">Échantillonnage</p>	<p>2.2 De 8 à 16 canaux, 14 bits, à une portée de 3,8 à 4 Hz</p>	
	<p align="center">Traitement</p>	<p>2.3 Système de microprocesseur 32 bits</p>	
<p align="center">3. Fonctions standard</p>	<p align="center">Enregistreur de données intégré</p>	<p>31. Module flash compact : Capacité minimale de 512 Mo</p>	
	<p align="center">Feux de détresse à DEL</p>	<p>3.2 Feux de détresse à DEL conforme à</p>	

		l'association internationale de signalisation maritime (AISM), jaune et code de clignotement standard de bouée SADO (5 clignotements par 20 s)	
		3.3 12 canaux, repérage chaque 30 min et précision inférieure à 10 m	
	Position GPS		
	Communication satellite	3.4 Systèmes satellites commerciaux, comme Iridium ou INMARSAT	
	Mobile (communications sans fil)	3.5 Communications mobiles GSM ou AMRC (convient à l'exploitation de bouées en Amérique du Nord)	
	Réflecteurs radar	3.6 Bouée équipée de réflecteurs radar pour augmenter sa visibilité	
	Matériau de la coque	4.1 Acier inoxydable de qualité marine (SS316, AISI316, Cunifer10, etc.)	
	Poids de la coque	4.2 Entre 200 et 225 kg	
	Peinture de la coque	4.3 Processus d'application par poudrage de qualité marine et de couleur jaune	
	Diamètre de la coque	4.4 De 0,8 à 1 m (excluant la défense si comprise)	
	Batteries	4.5 Bouée doit être exploitée de façon autonome pendant au moins 18 mois avec un système de batteries embarquées	
4. Généralités			

	<p>Plage de température</p>	<p>4.6 Opérationnelle : de -5 à +35 °C Rangement : de -5 à +40 °C</p> <p>4.7 Autonomie d'au moins 18 mois</p>
	<p>Pour démontrer le respect de ces critères, le soumissionnaire doit fournir une preuve de rendement appuyée par des documents ainsi que le nom d'une (1) référence d'un client actuel qui utilise des bouées dans un programme d'observation marine opérationnelle et qui peut attester que les bouées fonctionnent de façon autonome pendant au moins 18 mois.</p>	<p>Les coordonnées de cette référence doivent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nom de l'entreprise; - l'adresse; - le nom de la personne-ressource; - le numéro de téléphone actuel; - l'adresse courriel. - <p>Nous communiquerons avec la référence aux fins de vérification. Si nous ne pouvons communiquer avec la personne-ressource de la référence après trois (3) tentatives, la soumission sera jugée non recevable</p>

Critères techniques cotés

Chaque soumission qui respecte les critères obligatoires ci-dessous sera évaluée et cotée selon la grille d'évaluation ci-dessous.

(Note totale maximale : 15 points)

Critère	Spécification	Points disponibles	Identifiez la section et le numéro de page de la soumission démontrant la conformité
1	La bouée doit avoir	1 point de 1 à 8 Go	

	une mémoire embarquée évolutive	3 points pour plus de 8 à 16 Go 5 points pour plus de 16 à 32 Go	
2	Capable d'obtenir 100 % de l'alimentation nécessaire depuis des panneaux solaires et une recharge des batteries embarquées pour une autonomie de nuit et en hiver (soleil bas) d'au moins 3 mois	Total de 5 points 5 points	
3	Les panneaux solaires de la bouée doivent pouvoir recharger les batteries embarquées en continu	5 points	